

Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 18 mai 2022

Extrait des délibérations

Délibération relative au Budget Rectificatif 2022

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 18 mai 2022,

Vu les articles 4.1.1.1 et 4.1.1.4 du règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'article R.712-22-1 du code du commerce,

Vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le vendredi 13 mai 2022 sur le budget rectificatif 2022,

Décision

L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes rectificatifs 2022 de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	97
Présents :	56	Voix contre :	0
Représentés :	41	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
A Lyon, le 1^{er} juin 2022

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND

